

ETUDE POUR
L' AMENAGEMENT URBAIN
du CENTRE VILLE de
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Atelier Lancelin Architectes
24 bis rue Edmond Nocard
94410 Saint-Maurice

NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Chef-lieu de canton, Neuvy-Saint-Sépulchre est une petite commune du centre-ouest de la France, située dans le département de l'Indre et de la région Centre. Elle fait partie de la Communauté de communes "du Val de Bouzanne".

Les 1 664 habitants (2013) du village de Neuvy-Saint-Sépulchre vivent sur une superficie totale de 35 km² avec une densité de 48 habitants par km² et une moyenne d'altitude de 185 m.

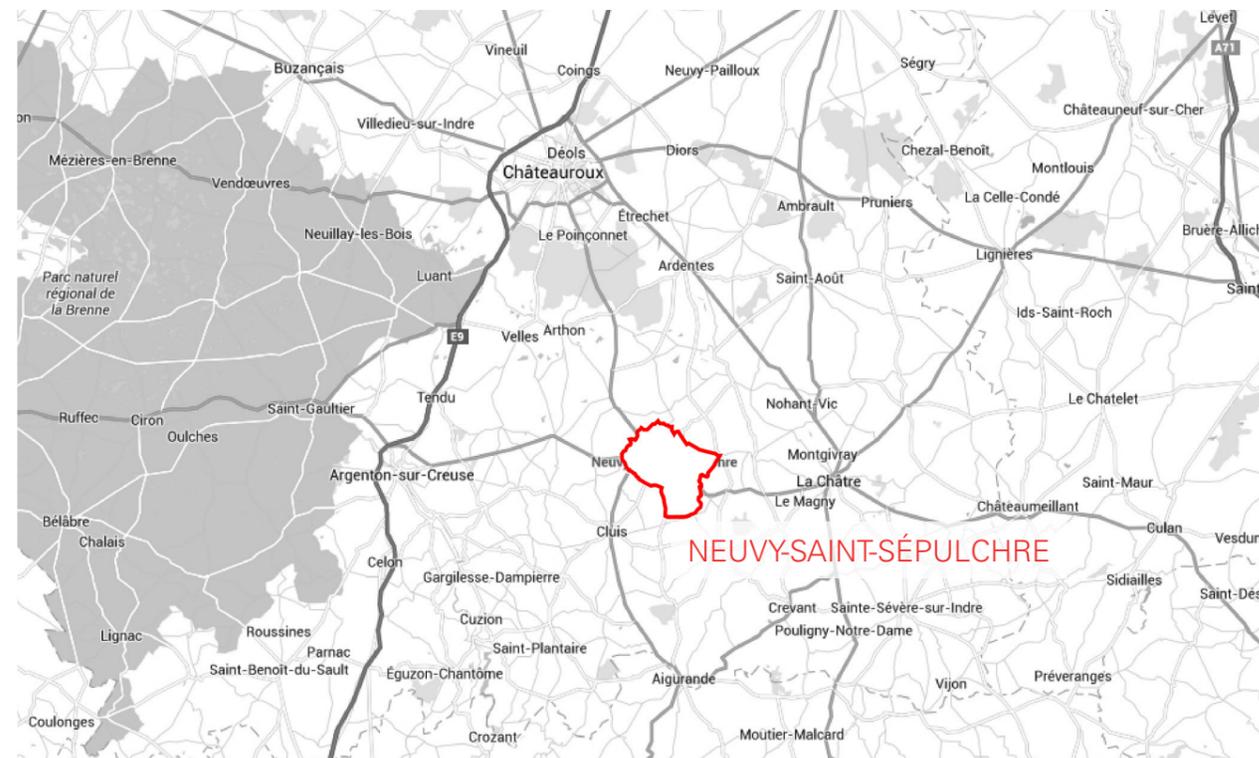
[basilique](#)

[Descriptif différents quartiers](#)

[+ plan d'eau et bouzanne](#)

La présente étude découle d'une volonté de...

Elle s'inspire à la fois des précédentes études réalisées dans ce sens (Etude Quatro et Etude Medieval), mais également des grands axes du PADD destiné à servir de schéma directeur au prochain PLU.



Plans de situation

RESEAU VIAIRE

RD990

D74C

D74

D38

RD927



NEUVY SAINT SEPULCHRE

D38

D74

RD927

D51

ETUDES PREALABLES

Projet d'Aménagement et de Développement Durable _1 avril 2016

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Neuvy-Saint-Sépulchre se compose de 3 axes principaux et les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

Axe 1 / UN PROJET HUMAIN : permettant de fédérer les habitants autour de l'attractivité de Neuvy-Saint-Sépulchre

Envisager la réalisation d'un projet d'amélioration de la circulation et de la sécurisation des piétons dans le centre historique et Continuer à mettre à disposition les locaux communaux

Axe 2 / UN PROJET ECONOMIQUE : fidélisant les habitants sur le territoire

Favoriser la mixité en centre-ville par la création et rénovation de commerces et services

Engager des aménagements paysagers pour favoriser une meilleure intégration des activités économiques.

Mettre en place une pratique des déplacements liés à l'identité du territoire : poursuivre maillage circulations douces inter quartiers et avec le centre bourg.

Axe 3 / UN PROJET CULTUREL : au service du patrimoine protégeant l'identité environnementale, paysagère et bâtie

Mettre en valeur le potentiel culturel de l'identité de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Etude pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg (rive gauche de la Bouzanne)_2004

Le cœur de vie de Neuvy-Saint-Sépulchre s'organise autour d'une succession d'espaces publics : Place de la Mairie, Place Henri de la Touche, Parc de Boulade reliés par des ruelles ou venelles. Les principaux commerces ainsi que les lieux de vie publique s'y concentrent. Cet ensemble d'espaces minéralisés manque aujourd'hui de cohérence et donne peu de caractère à cette partie du centre bourg mais il bénéficie d'une attractivité fonctionnelle évidente pour les habitants.

Le centre-bourg vit actuellement autour de la route départementale et en subit les nuisances, il paraît intéressant de travailler sur l'enchaînement logique des espaces publics en n'oubliant pas de les relier aussi fortement à l'étang communal.

Cette étude cherche à développer une cohérence de traitement des différents espaces publics suivant :

LA PLACE CLEMENCEAU ; LA PLACE HENRI DE LA TOUCHE ; LES ABORDS DE LA PLACE HENRI DE LA TOUCHE ; LE PARC DE LA BOULADE

Etude pour l'élaboration d'un projet de développement patrimonial et culturel de la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre_Janvier 2014

L'objectif central de ce plan d'actions est : « Rendre Neuvy à la promenade »

Les axes de travail à prendre en compte :

-Redonner du sens au tissu urbain et aux patrimoines

-Recréer du lien.

-Réaffirmer le caractère accueillant et vivant de la commune

Axe 1 / LA BASILIQUE : un monument à replacer au cœur historique et urbain de la commune :

Valoriser les extérieurs, en redonnant son sens à la périphérie urbaine du monument et en signalant et valorisant les accès à la basilique. Valoriser les aménagements intérieurs, en créant un parcours de visite au sein du monument.

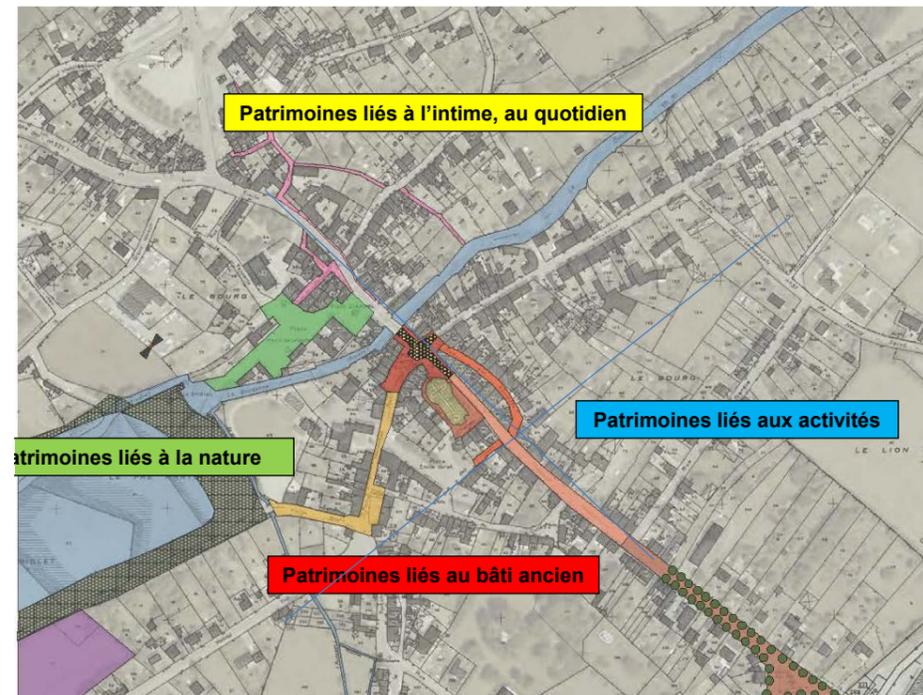
Axe 2 / LA PLAN D'EAU : un lieu de promenade et d'activités connecté au bourg :

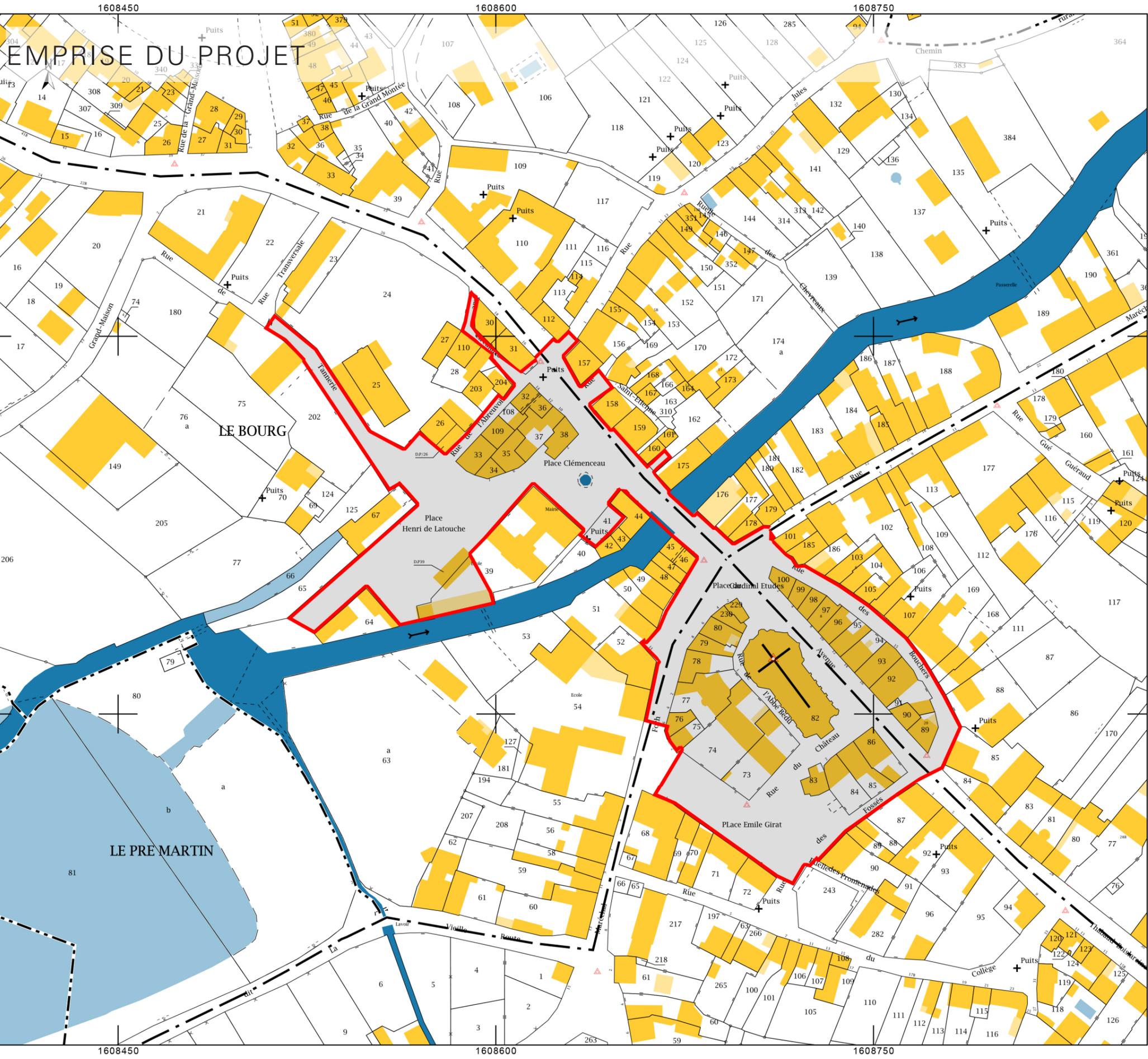
Aménager la promenade et implanter des équipements dédiés en aménageant et structurant les abords du plan d'eau et en attirant et accueillant le tourisme de pêche et les cyclotourismes.

Axe 3 : LE BOURG : Recréer un centre urbain,

Aménager les infrastructures et circulations urbaines et valoriser le cadre de vie en séquencant la traversée urbaine en requalifiant la RD927 jusqu'au pont, en organisant et structurant les places du centre bourg, en incitant les circulations piétonnes et en accompagnant les actions de protection du patrimoine et d'embellissement de la commune par les habitants.

Valoriser et développer les initiatives locales et en ouvrant un lieu d'accueil, de services et d'activités pour tous, en créant et animant un parcours de découverte participatif, en mettant en cohérence la signalétique à l'échelle de la commune.





EMPRISE DU PROJET

LE BOURG

LE PRE MARTIN

1608450

1608600

1608750

6155850

6155850

6155700

6155700

1608450

1608600

1608750

PHOTOGRAPHIES CENTRE VILLE DE NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

RD927 / Centre bourg



RD927 / Bouzanne



RD927 / Place du Cardinal Eudes



RD927 / Place Clémenceau - Mairie



Place Clémenceau / Mairie



Place Clémenceau / Mairie



Place Emile Girat



Place Emile Girat



Place Henri de Latouche



Place Henri de Latouche

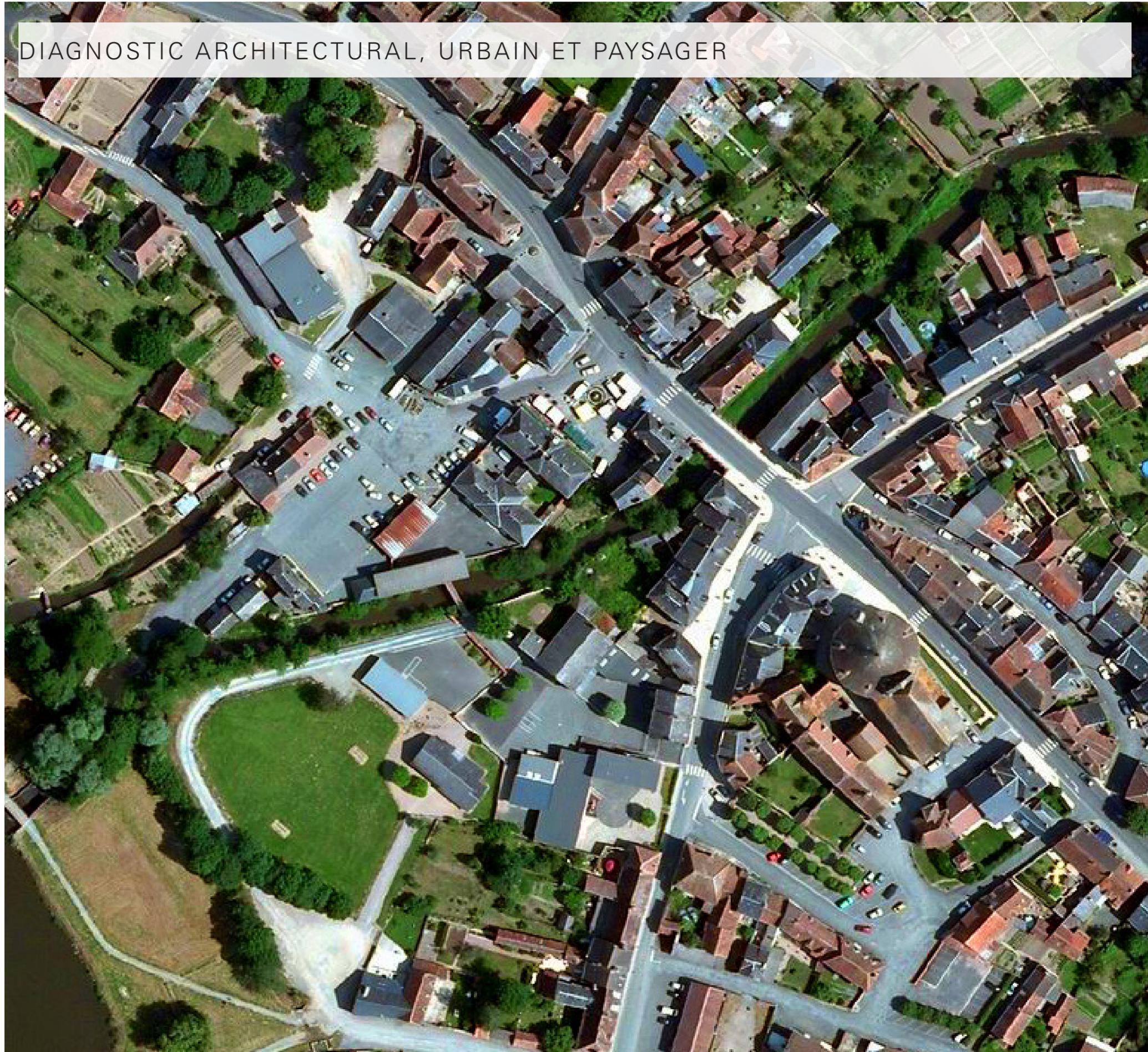




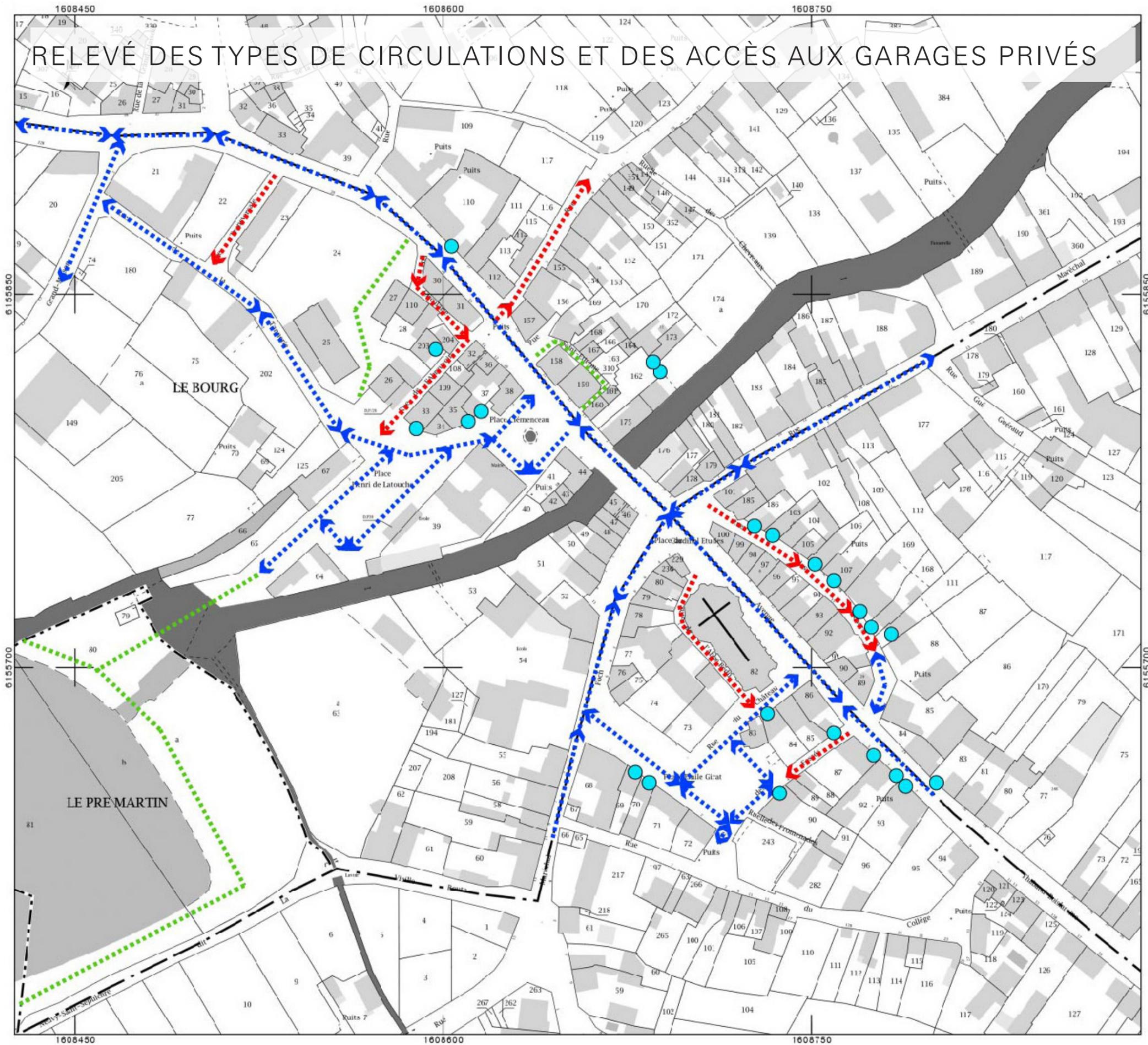




DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER



RELEVÉ DES TYPES DE CIRCULATIONS ET DES ACCÈS AUX GARAGES PRIVÉS

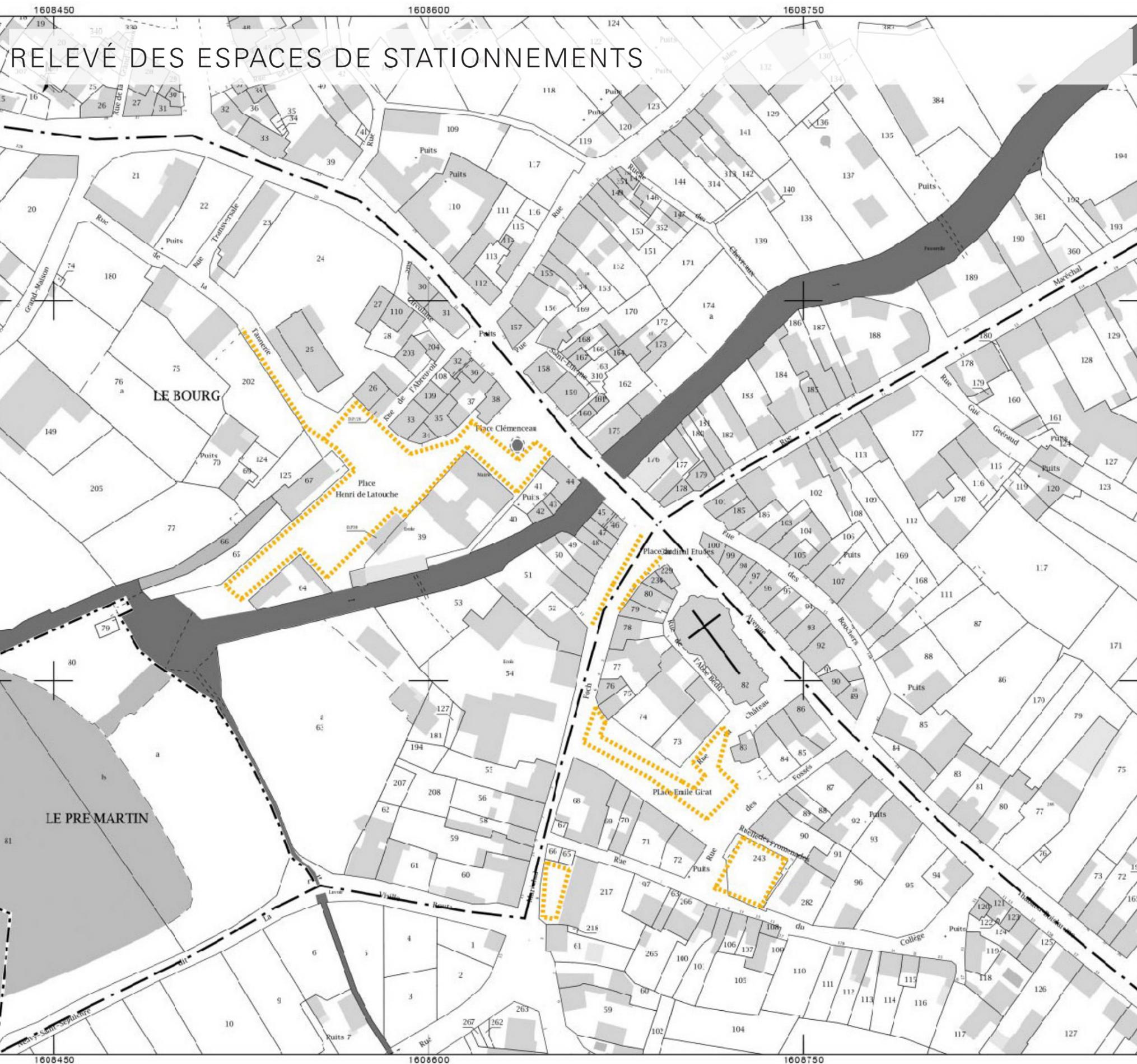


■■■■
VOIES PIÉTONNES

⇄
VOIES DOUBLE SENS

→
VOIES SENS UNIQUE

●
PORTES DE GARAGE



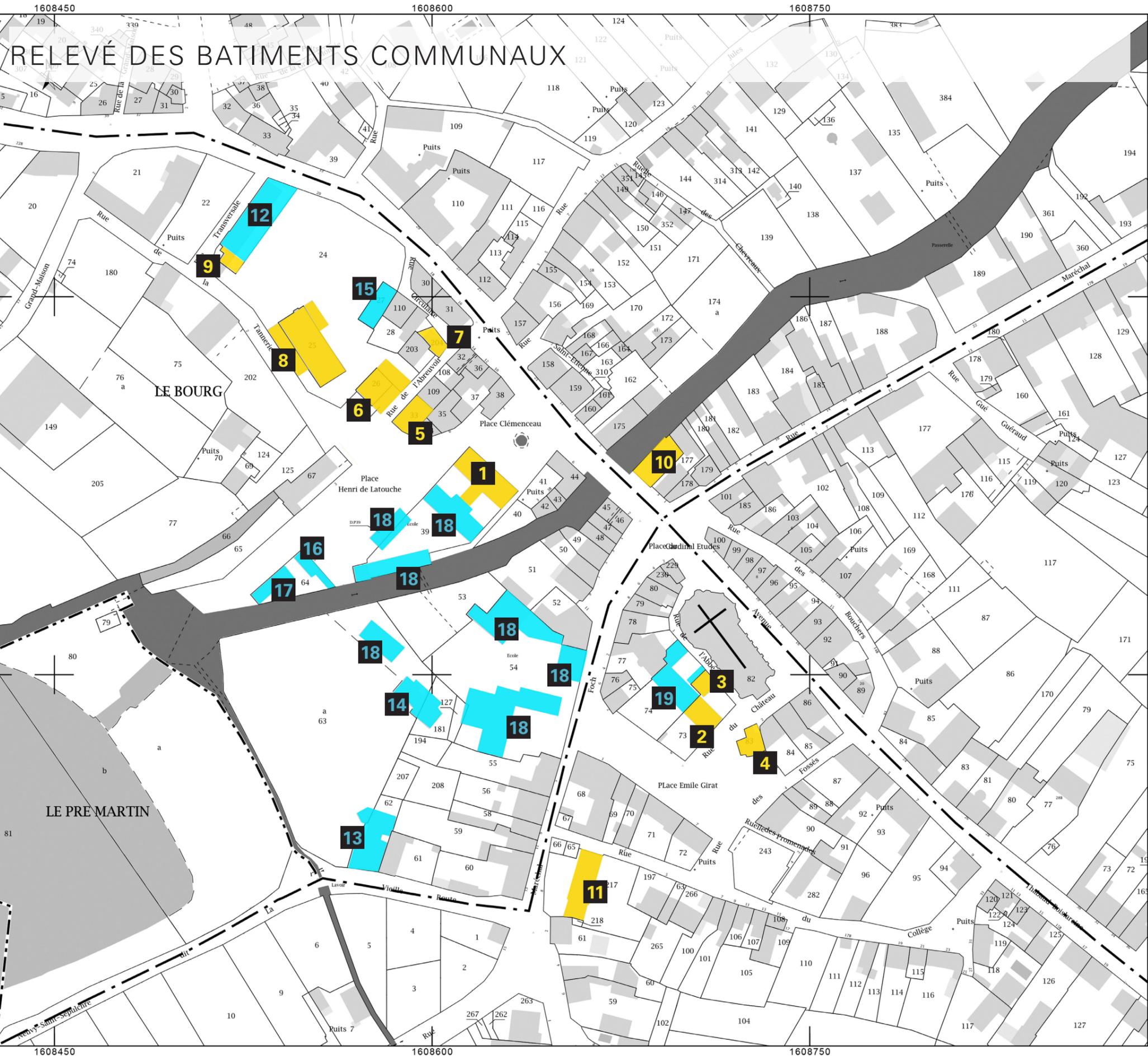
RELEVÉ DES ESPACES DE STATIONNEMENTS



ZONES DE STATIONNEMENTS



LINÉAIRES DE STATIONNEMENTS



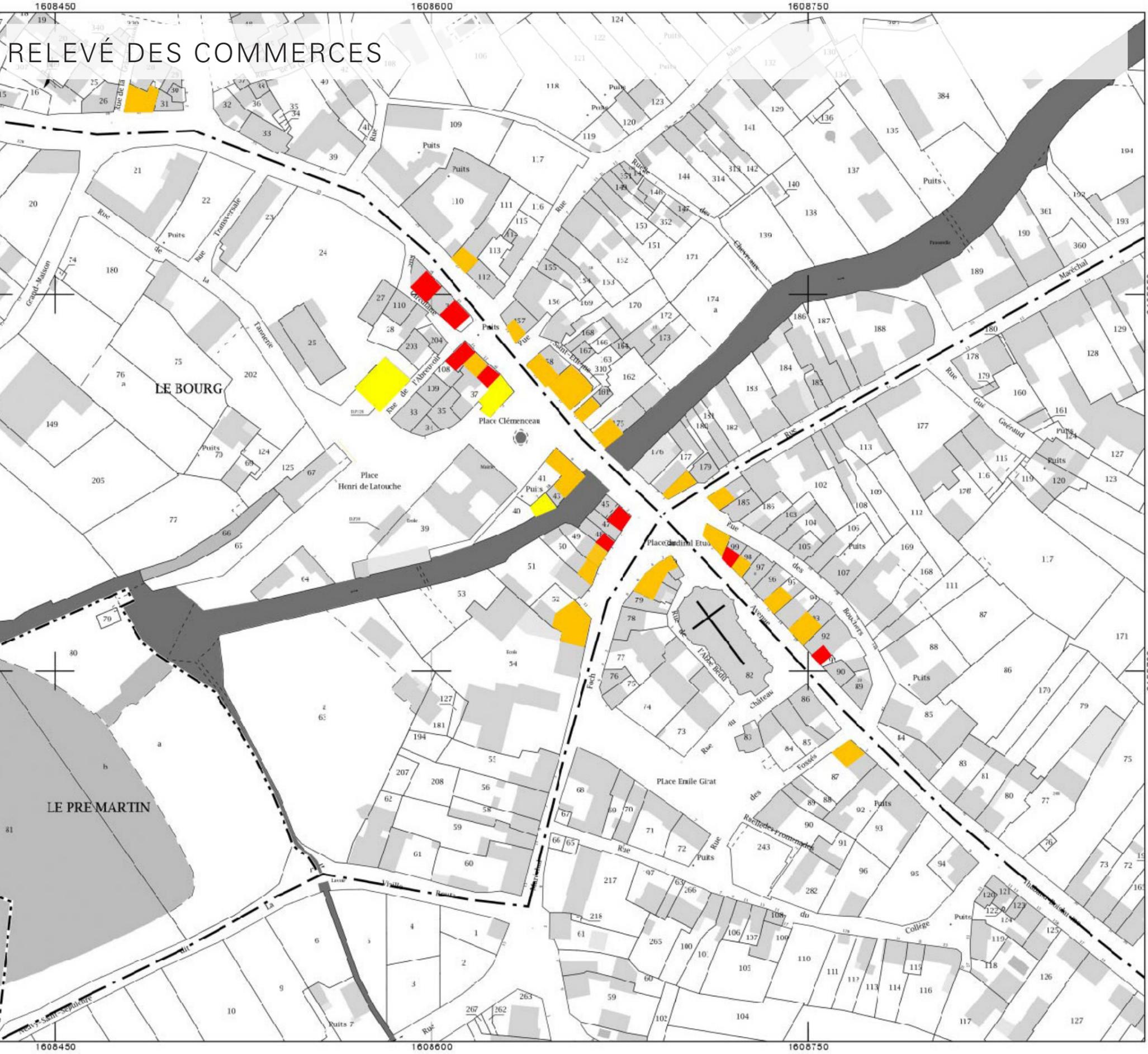
BATIMENTS COMMUNAUX

- 1.** MAIRIE
- 2.** BIBLIOTHEQUE
- 3.** SALLE DU CHATEAU
- 4.** VIEILLE TOUR
- 5.** ANCIENNE GRANGE
- 6.** ANCIEN CENTRE SECOURS
- 7.** MAISON
- 8.** SALLE DES FETES
- 9.** LOCAL
- 10.** LA HALLE
- 11.** ANCIENNE MAISON DES JEUNES



BATIMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION

- 12.** ANCIEN TRESOR PUBLIC MIS A DISPOSITION CDC
- 13.** MULTIACCUEIL / CRECHE MIS A DISPOSITION CDC
- 14.** CENTRE DE LOISIRS MIS A DISPOSITION CDC
- 15.** MIS A LA DISPOSITION DE LA STE POMOLOGIE
- 16.** ANCIEN LOGEMENT VOCATION COMMERCIALE
- 17.** ANCIENNE SALLE INFORMATIQUE VOCATION COMMERCIALE
- 18.** GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE
- 19.** PRESBYTERE MIS A LA DISPOSITION DE LA PAROISSE



RELEVÉ DES COMMERCES

 NOUVELLES IMPLANTATIONS

 COMMERCES EN ACTIVITÉS

 COMMERCES FERMÉS

HIERARCHISER ET REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

A : QUARTIER DE LA BASILIQUE

Redonner un sens historique au quartier et Valoriser le patrimoine médiéval

L'ancien enclos canonial : La rue de l'Abbé Bedu / La rue du Chateau / La rue des fossés
La place Cardinal Eude
La place Emile Girat
La rue des Bouchers

B : QUARTIER DE LA MAIRIE

Redonner des espaces de qualité, accompagnant la revitalisation du centre

Place de la mairie
Place Henri de la Touche
La rue de l'abreuvoir

C : LA BOUZANNE

Recréer du lien avec la rivière

Le pont
Le chemin

D : NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

Synthèse des aménagements proposés

Le plan projet
Les espaces verts
Les circulations
Les stationnements
La RD

E : PROSPECTIVES

Mise en valeur des potentialités

Le lavoir
La halle
La passerelle
Le plan d'eau
Le parc Boulade



A. LE QUARTIER BASILIQUE

- L'ANCIEN ENCLOS CANONIAL
- LA PLACE DU CARDINAL EUDES
- LA PLACE EMILE GIRAT
- LA RUE DES BOUCHERS

L'ANCIEN ENCLOS CANONIAL



Photographie aérienne

Le Quartier Basilique englobe une zone se développant depuis le pont sur la Bouzanne au nord-ouest, la rue des bouchers au nord-est, la rue des fossés au sud-est et la place Emile Girat.

Structuré par l'implantation en son centre de la Basilique, mais également par la Place du Cardinal Eude et par l'emprise de la RD, elle constitue le cœur historique, culturel et commercial du centre-ville.

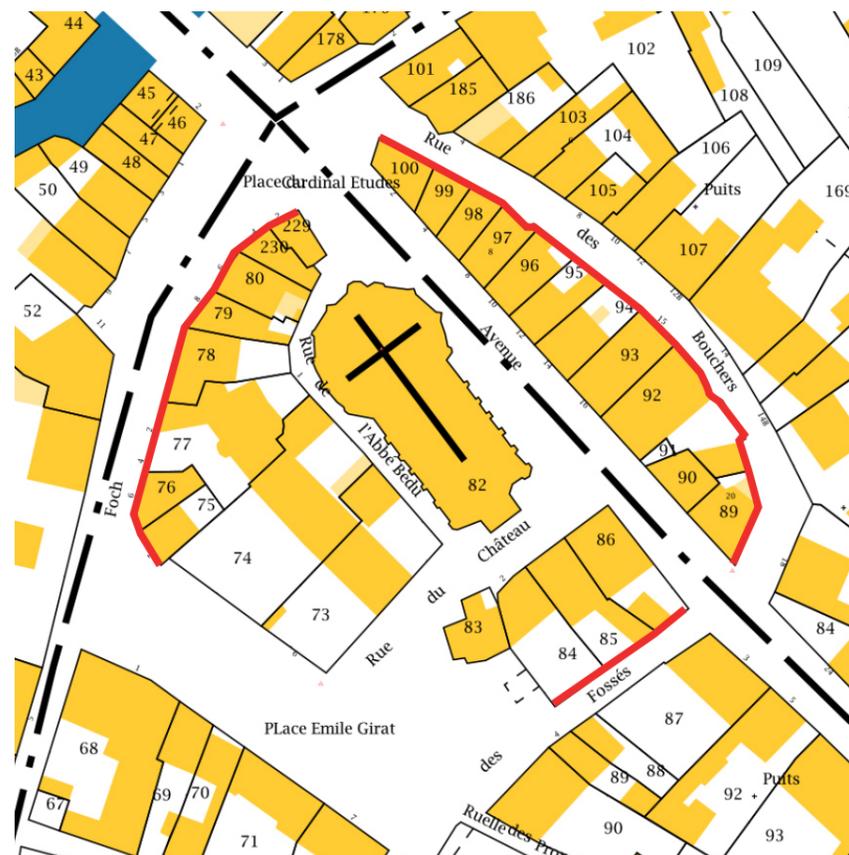
ANALYSE HISTORIQUE

Une analyse historique et urbaine comparative des cadastres et plans anciens mais également des photographies anciennes, met à jour l'emprise et la lisibilité forte de l'ancienne clôture canoniale. Celle-ci est aujourd'hui éventrée par le passage de la RD au nord et sa lisibilité rendue moins évidente au sud-ouest par la modification de la trame viaire au sud, sur la place Emile Girat.

La rue de l'Abbé Bedu et la rue du château

Ces deux voies constituent les restes visibles de l'ancienne voie circulaire qui ceinturaient la basilique.

La jonction entre la rue du château et la place Emile Girat telle qu'existant aujourd'hui n'existait pas en tant que telle.



cadastre actuel

La voie circulaire étant principalement ouverte sur l'extérieur en deux points face au parvis et face au chevet de la basilique, seul un accès secondaire piéton permettant l'accès au « château » est visible sur les plans cadastraux de 1832 et 1843.

La rue des fossés et la place Emile Girat

Par sa toponymie et son implantation, la rue des fossés se situe à l'emplacement des anciens fossés bordant probablement la ceinture bâtie de l'enclos canonial, probablement fortifié. La place Emile Girat, à conserve ses trames cadastrales et viaires, implantées également sur l'emprise des anciens fossés.

La place du Cardinal Eudes

L'analyse des cadastres de 1832 et 1843 et la consultation des vues photographiques anciennes, indique une modification du linéaire bâti et un « alignement » des façades le long de la rue du Maréchal Joffre, postérieurement à 1843. Ces nouvelles constructions suppriment l'espace libre servant de « place » tandis que l'emprise viaire reste conséquente.

La rue des Bouchers

La rue des Bouchers a conservé son emprise viaire et cadastrale.



cadastre 1832

Si l'ensemble du front bâti au sud de la rue a vu le jour suite au percement de la RD 927 et est donc postérieur à 1843, la lisibilité de l'ancienne clôture canoniale reste ici claire.

La RD 927

Percée postérieurement à 1843, la route départementale a fondamentalement transformé l'urbanisme et l'architecture de l'ensemble du bourg.

Implantée en lieu et place de la voie circulaire Nord-est de l'enclos canonial, elle a nécessité la destruction totale des bâtiments en composant sa limite nord.

Passant au pied même du parvis de la basilique elle permet un nouveau point de vue lointain et dégagé sur la basilique préalablement enfermée dans son enclos, modifiant profondément sa perception depuis l'extérieur.

ANALYSE VIAIRE ET URBAINE

Des aménagements de qualité ont été réalisés en (...) dans l'environnement proche de la basilique (rue de l'Abbé Bedu, parvis, trottoirs environnants) dans le cadre d'une mise en valeur du monument.

Ces aménagements, proches de la basilique restent cependant ponctuels et isolés et seront à intégrer dans le cadre d'un projet



plus global.

La rue de l'Abbé Bedu

La rue de l'Abbé Bedu constitue l'emprise la plus visible et préservée de l'ancienne voirie circulaire bordant la basilique, à l'intérieur de l'ancienne emprise canoniale.

Elle a reçu lors de la première phase d'aménagement des abords, un traitement au moyen de pavés en grés avec caniveau central. (Voir photo). Etroite, à l'emprise parcellaire préservée et sans trottoir différencié, elle restitue l'ambiance du traitement urbain médiéval de l'ancienne clôture canoniale.

Elle permet une perception fidèle, une mise en valeur et un cheminement de qualité sur toute la façade sud-ouest de la basilique, permettant de découvrir le long de ce même cheminement, les bâtiments de qualité qui la borde.

La rue du château

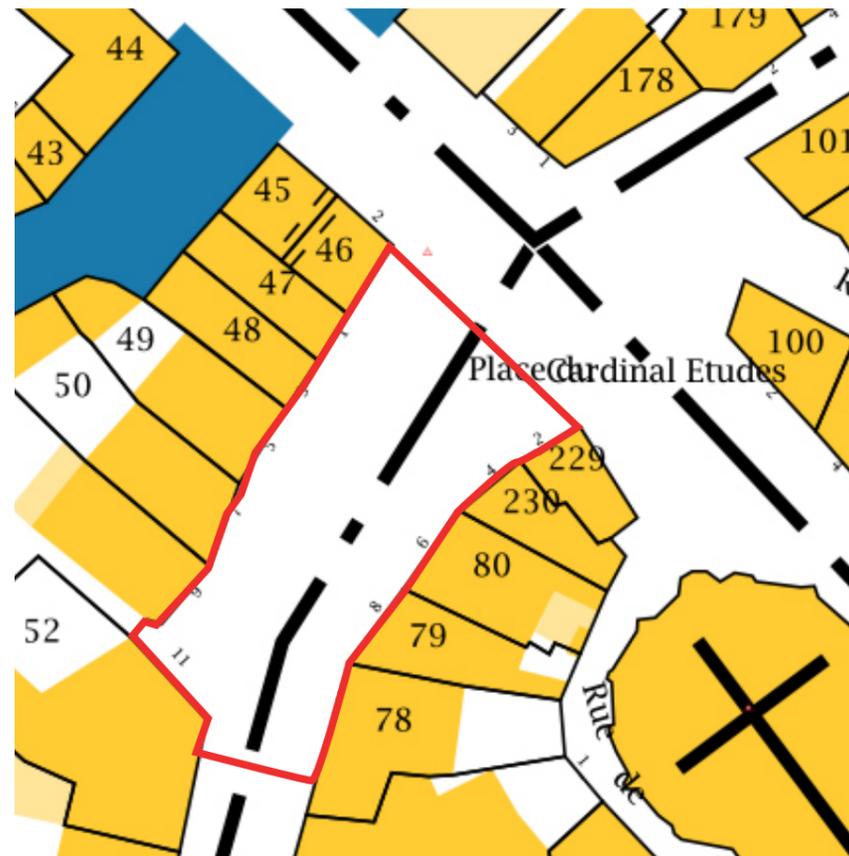
La rue du château constitue également l'emprise de l'ancienne voirie circulaire. Cet ancien chemin d'accès piéton à la porte d'entrée du « château » ainsi que sur le chemin circulaire, a été agrandi et dédié à la circulation automobile débouchant sur la RD 927, transformant radicalement la trame viaire de la zone.



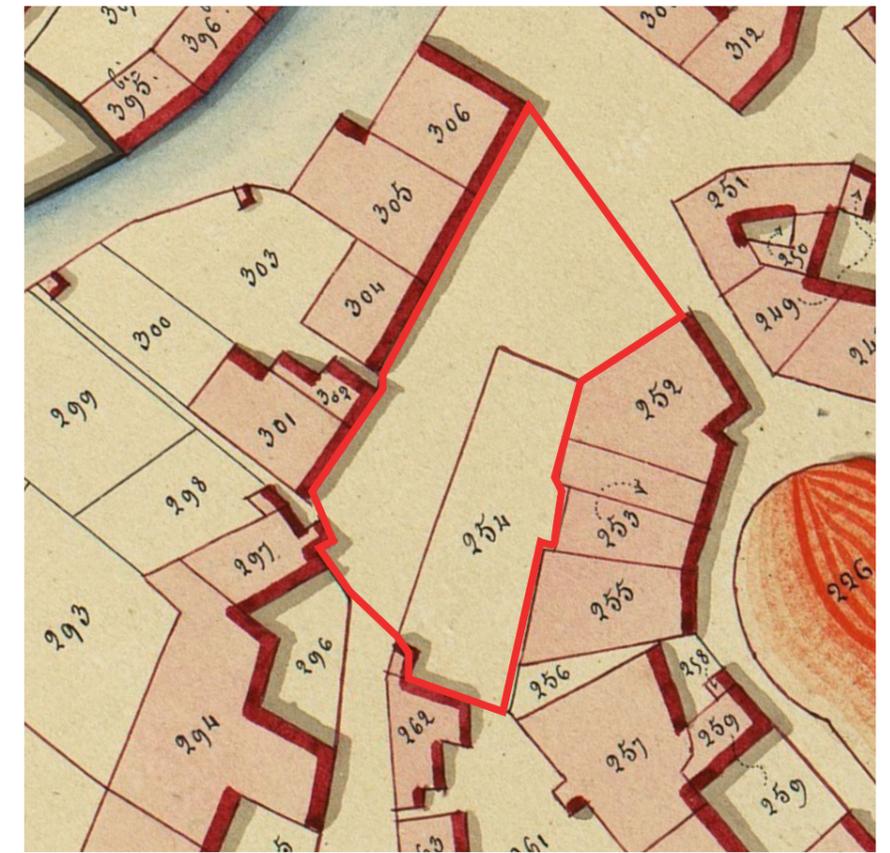
PLACE DU CARDINAL EUDES



Photographie aérienne



cadastre actuel



cadastre 1832

La totalité de l'espace se développant au pied du chevet est ainsi dédié au stationnement et à la circulation automobile à double sens, jusqu'à RD 927.

Cette situation, s'appliquant également au bâtiment dit « le Château » empêche toute mise en valeur des deux édifices.

L'emprise de l'ancienne voie circulaire et de l'ancienne clôture canoniale devient illisible.

L'absence de toute zone tampon entre la voirie et les entrées des maisons bordant la voie augmente le manque de lisibilité des espaces publics/privés.

La rue des fossés

Aujourd'hui à sens unique et sous-utilisée, elle constituait originellement l'accès débouchant sur la voie principale traversant le bourg, aujourd'hui RD 927.

Goudronnée et sans traitement de qualité elle ne semble plus se raccorder à l'ensemble urbain du quartier basilique.

La place Emile Girat

Implantée sur d'anciennes parcelles maraichères ou agricoles et sur les anciens fossés bordant l'ancienne clôture canoniale, elle est à ce jour à double sens et constitue une réserve de stationnement en liaison direct avec le cœur commercial situé le long de

la rue du Maréchal Joffre et de la place du Cardinal Eudes.

La conjonction de la place Emile Girat, de la rue des fossés mais également de la jonction avec la rue du château génère une emprise viaire particulièrement importante au regard de la surface libre.

La ceinture « verte » constituée par les anciennes parcelles maraichères et les anciens fossés n'est plus lisible et l'emprise du stationnement est particulièrement importante.

La place du Cardinal Eudes

Cœur dynamique et commercial du centre-ville, il a reçu en (...) un revêtement de sol qualitatif.

L'emprise de voirie reste ici importante malgré une dimension piétonne et commerciale importante.

Un des rares endroits où les trottoirs sont relativement larges, ils offrent plusieurs possibilités d'aménagement.

Le stationnement est important dans cette zone pour le bon fonctionnement des commerces mais il n'est ni esthétiquement intégré, ni aménagé.

La largeur de voirie débouchant sur le RD 927 génère un carrefour largement surdimensionné en matière de surface de roulage.

La rue des Bouchers

Rue essentiellement résidentielle, elle ne connaît qu'un trafic de desserte de riverains.

Les trottoirs sont inexistants mais la faible largeur de voirie ne s'y prête pas. Les très nombreux accès aux portes des maisons riveraines génèreraient une multitude de bateaux.

Très minérale et au revêtement dégradé, elle nécessite une refonte d'ensemble.

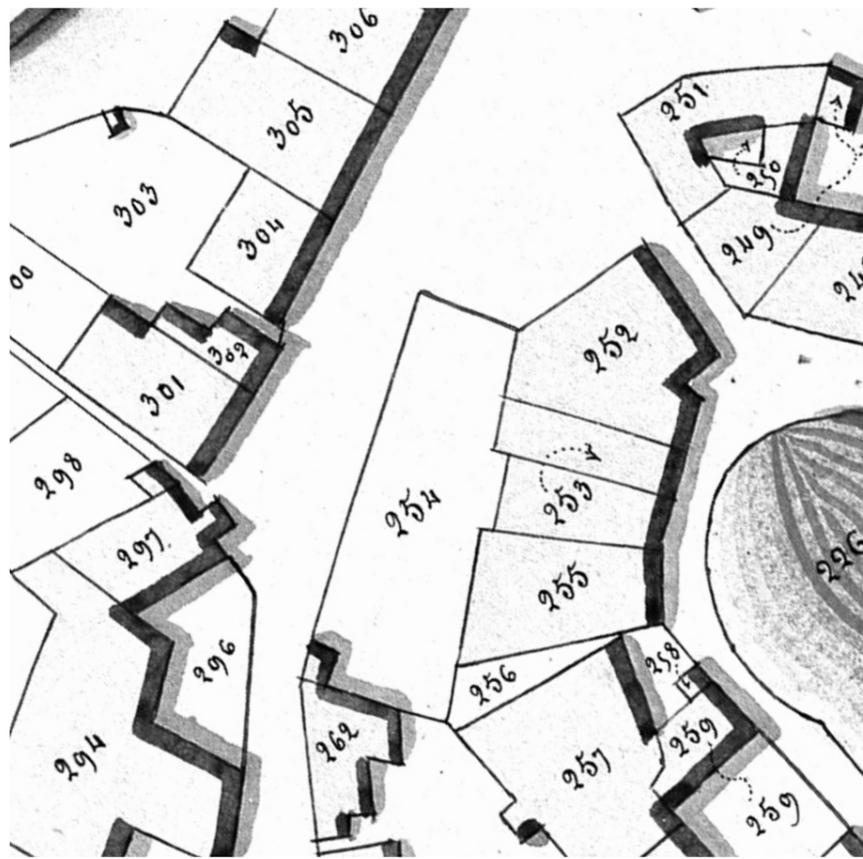
La RD 927

Voirie structurelle et très passante, compris du trafic de poids lourds, son manque d'aménagement, notamment dans le sens d'une réduction de la vitesse de traversée du centre-bourg génère une gêne importante et une dangerosité potentielle. Les trottoirs sont très étroits, y compris ceux bordant les commerces, et passe directement sur le parvis de la Basilique.

OBJECTIF

Le réaménagement du quartier de la Basilique vise plusieurs objectifs :

- La mise en valeur de la basilique en complétant les aména-



gements existants.

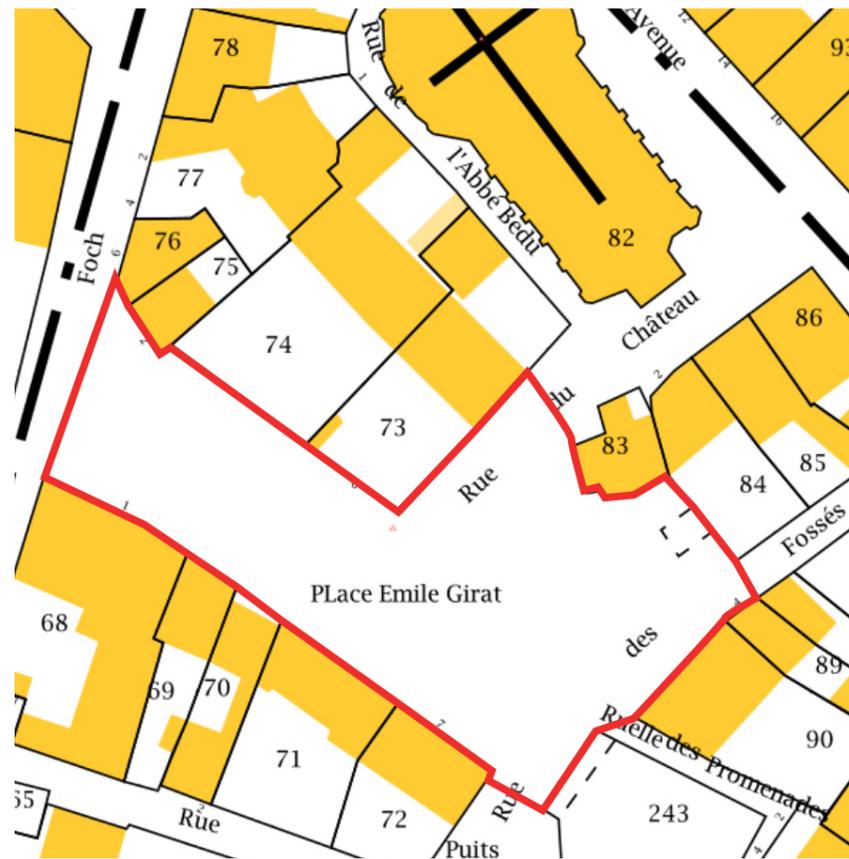
- Une mise en évidence de l'ancien parcellaire et de l'emprise de l'ancien enclos canonial.
- Une rationalisation et une hiérarchisation de la circulation automobile et du stationnement permettant de conserver une offre quantitative identique à l'offre actuelle et proche du centre dynamique, touristique et commercial.
- Redonner une dominante piétonne et redimensionner l'emprise des voiries automobiles plus en rapport avec le centre ancien.
- Réduire l'importance de l'emprise de la voirie routière au niveau de la départementale et de la route de Tranzault. L'emprise de la voirie est disproportionnée au niveau du carrefour et empêche toute circulation apaisée à proximité immédiates des commerces et de la basilique.
- Le traitement du carrefour permet également d'amorcer la récréation d'un parvis. Celui-ci, traversant et englobant la RD renforce l'impression de zone tranquille, réduisant l'allure du transit automobile et redonne un parvis de dimension plus adaptée au monument.
- Le traitement de l'abord de la Basilique à également pour



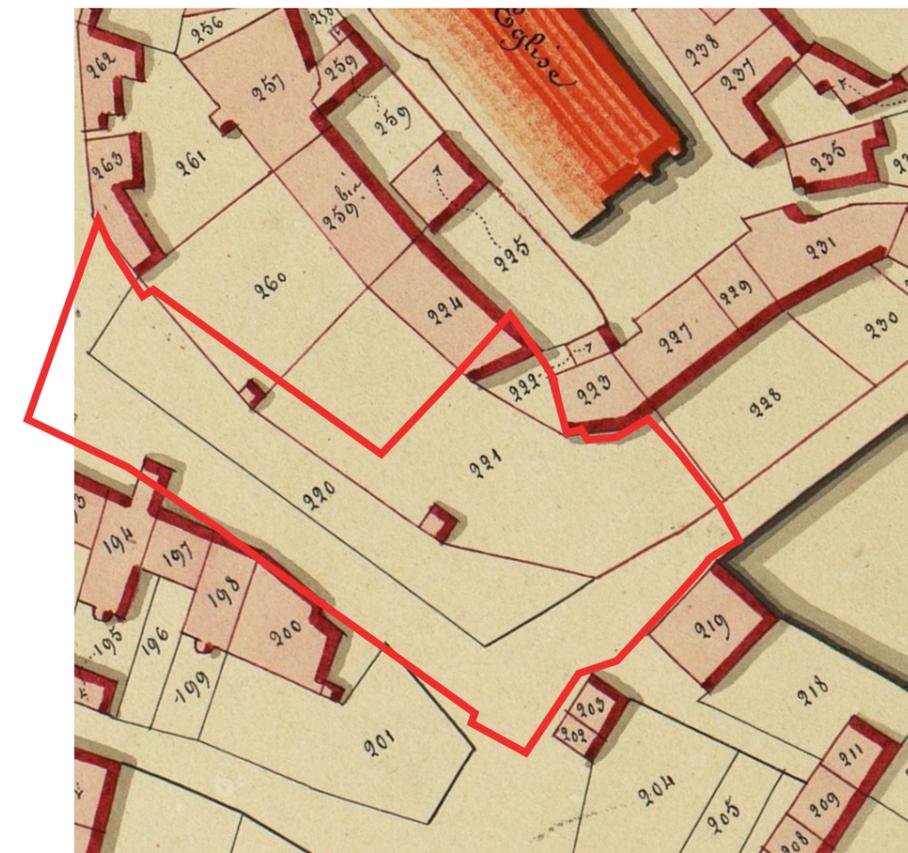
LA PLACE EMILE GIRAT



Photographie aérienne



cadastre actuel



cadastre 1832

vocation de rendre sa lisibilité à l'ancien enclos et remettre en valeur le parcellaire médiéval. Pour cela les rues rue des boucher et la rue des fossés seront retraités dans l'esprit de ce qui a déjà été réalisé dans la rue de l'Abbé Bedu (pavé+caniveau central) et végétalisation en pied de bâti.

SOLUTIONS PRECONISEES

La rue du château et la rue de l'Abbé Bedu

Dans le but de restituer une lisibilité à l'ancien chemin circulaire intérieur de l'enclos canonial, la rue du château sera traitée dans la continuité de la rue de l'Abbé Bedu.

Supprimer la liaison automobile entre la place Emile Girat et la RD.

Accès riverains uniquement

Traitement de sol restituant le chemin circulaire

Zone végétalisée en pied de bati

La rue des fossés

Rendre à la rue des fossés son rôle d'accès en sens unique à la RD

Traitements pavés à caniveau central et végétalisation en pied de

bâti pour redonner une lecture de l'ancien enclos canonial.

La place Emile Girat

Recréer un espace vert (manque d'espace vert en centre ville)
Mise en valeur du « château » et creation d'un cheminement piéton.

Création d'un trottoir : réduction de la surface de voirie + plantation d'alignement

Déplacement des places de stationnement sur le parking existant au sud-est de la place.

Création de places de parking parallèles au nouveau trottoir.

Retraitement de « l'espace » vert existant.

Restitution des fossés?

La place du Cardinal Eudes

Plantation d'arbre et aménagement des places de parking
Agrandissement des trottoirs, réduction de la largeur de voirie
Recreation d'une « place »

La rue des Bouchers

Traitement dans la continuité de la rue du château, de la rue de l'Abbé Bedu et de la rue des fossés.

Organisation du stationnement

Végétalisation en pied de bâti

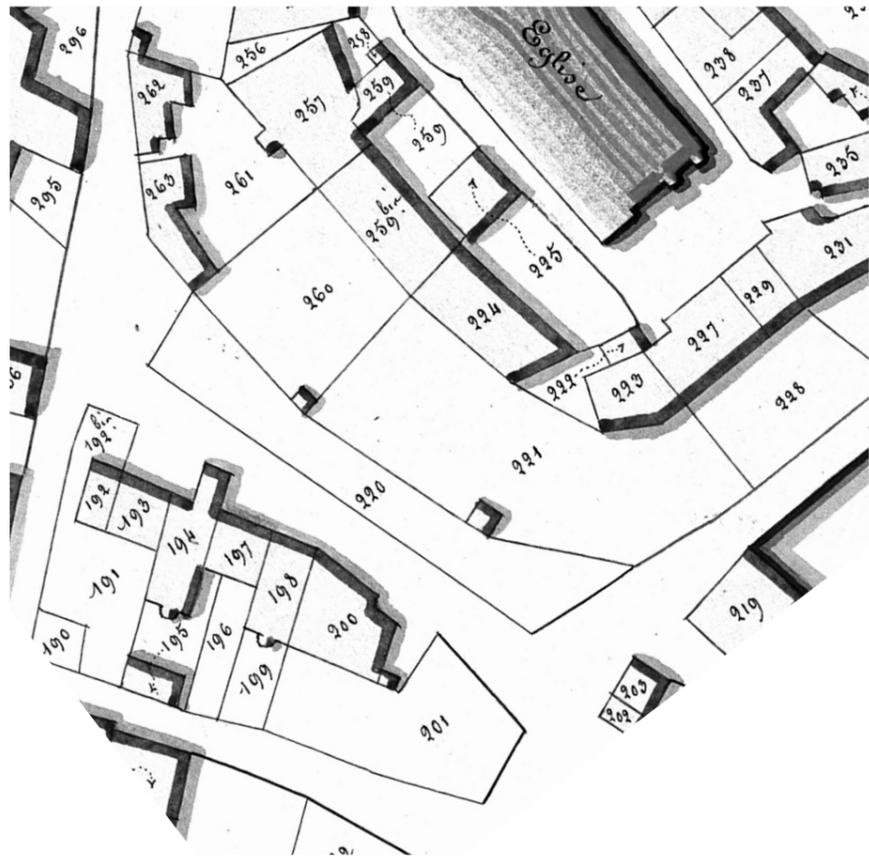
Revêtement pavé avec caniveau central

La RD 927

Recreer un cheminement piéton le long de la basilique et non le long de la RD

Plantation d'alignement symbolisant l'ancien front bati de la clôture canoniale.

Séquençage des revêtements de sol pour limite la vitesse de passage.



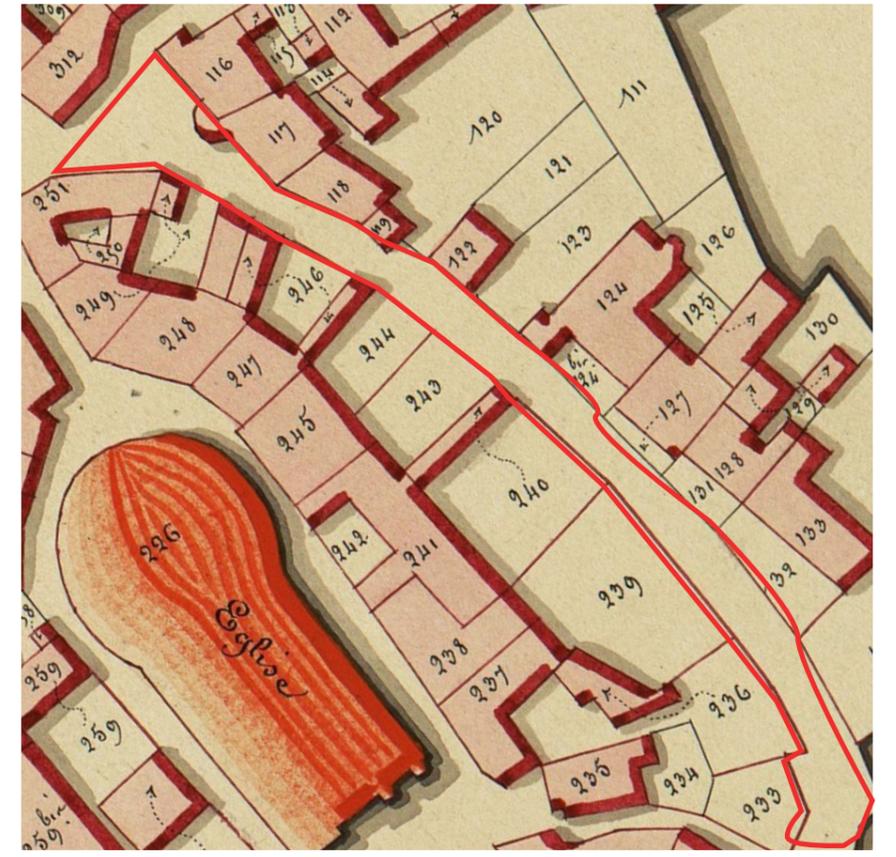
LA RUE DES BOUCHERS



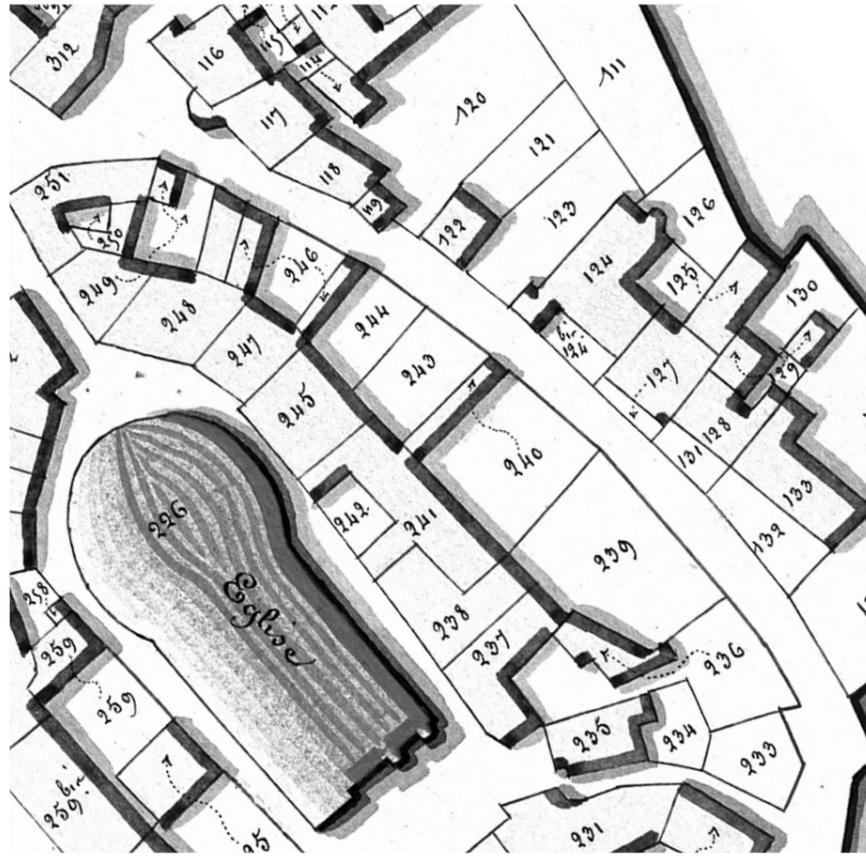
Photographie aérienne



cadastre actuel



cadastre 1832



LE QUARTIER BASILIQUE / AMÉNAGEMENTS





© Cliché Eugène Hubert



© Cliché Eugène Hubert



© Cliché Eugène Hubert

LA PLACE DE LA MAIRIE

LA PLACE HENRI DE LATOUCHE

LA RUE DE L'ABREUVOIR

LA BOUZANNE



B. LE QUARTIER MAIRIE

LA PLACE DE LA MAIRIE



Photographie aérienne

Il englobe l'ensemble de la voirie depuis la rue du maquis, jusqu' au pont, en incluant la place Clémenceau et le nord de la place Henri de Latouche.

Le cœur de ville que représente la place de la mairie, à ce jour totalement recouverte d'enrobé noir, majoritairement utilisée pour le stationnement automobile n'est pas à la hauteur du rôle social et économique qu'elle se devrait de remplir.

Dans le but d'accompagner et de valoriser l'implantation et le développement des commerces nouveaux venant de s'y implanter, les propositions d'aménagement sont les suivantes :



cadastre actuel

ANALYSE

- « Piétonner » la place afin de lui rendre son rôle de lieu de rencontre et
- Dégager la mairie pour lui redonner son écrin originel.
- Traiter la problématique de la vitesse de la circulation routière, en Relevant l'altimétrie de la place mais également de la voirie de l'ensemble du centre bourg dans l'esprit d'une zone semi piétonne.
- Cette surélévation permettrait également un traitement fin et discret pour l'accessibilité de plain-pied à la mairie évitant ainsi la réalisation d'une rampe PMR « monumentale » peu en rapport avec l'architecture de la mairie.
- Ré-ouvrir à la circulation piétonne le cheminement piéton le long de la façade est, longeant la Bouzanne.

OBJECTIFS

MOYENS

aménagement des acces PMR de la mairie

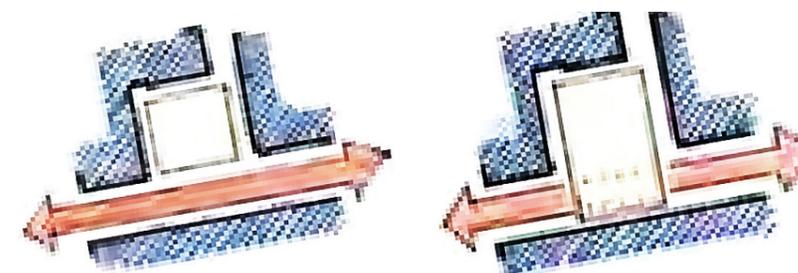
mise en valeur des commerces existants et amenés a s installer

Remise en valeur et gestion du marché

suppression des acces voitures



cadastre 1832



mise en valeur de la fontaine (restitution du socle fin)
recomposition de la monumentalité :

place minérale et homogéne

gestion de la RD : agrandissement de la place jsuqu au front bâti opposé

requalification des «arrières facades»

mise en avant des anciennes sentes piétonnes réouvertes

Statue-candélabre représentant une Égyptienne, placée sur un piédestal orné avec mascarons sur un bassin, le tout en fonte, l'ensemble faisant fonction de fontaine, présentée dans l'album n° 2 du catalogue Val d'Osne pl 520 n° BP
Historique





6 - Neuvy-Saint-Sépulchre - Place de l'Hôtel-de-Ville

B. F., PARIS



(Indre) 13 - Neuvy-Saint-Sépulchre - Grande-Rue

B. F., PARIS



508 - Neuvy-Saint-Sépulchre - Rue Grande

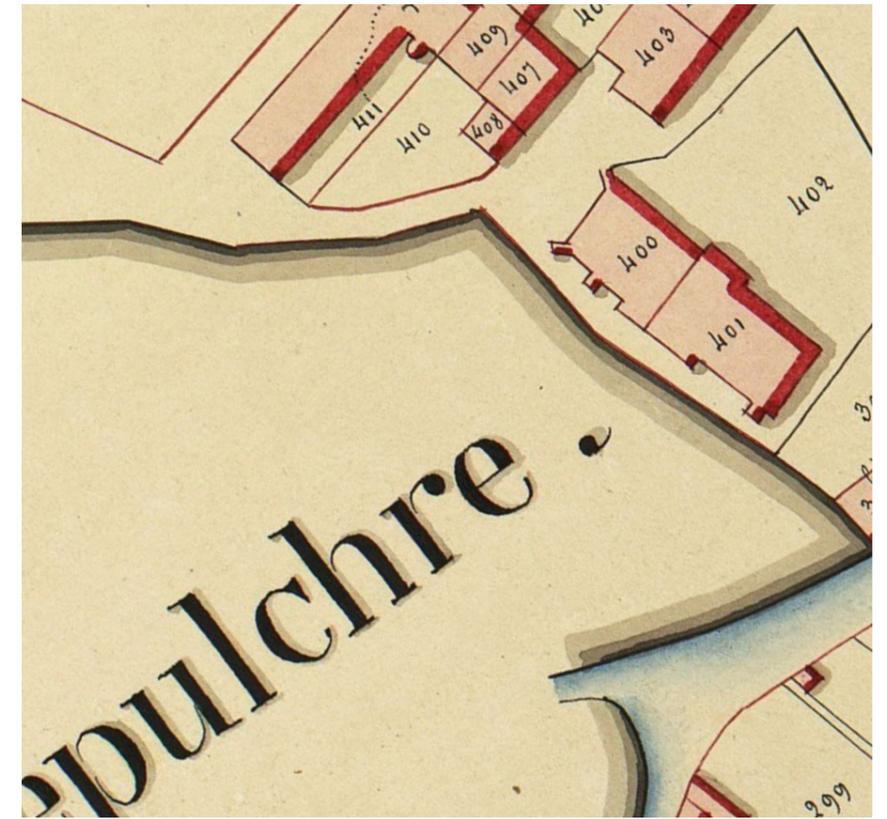
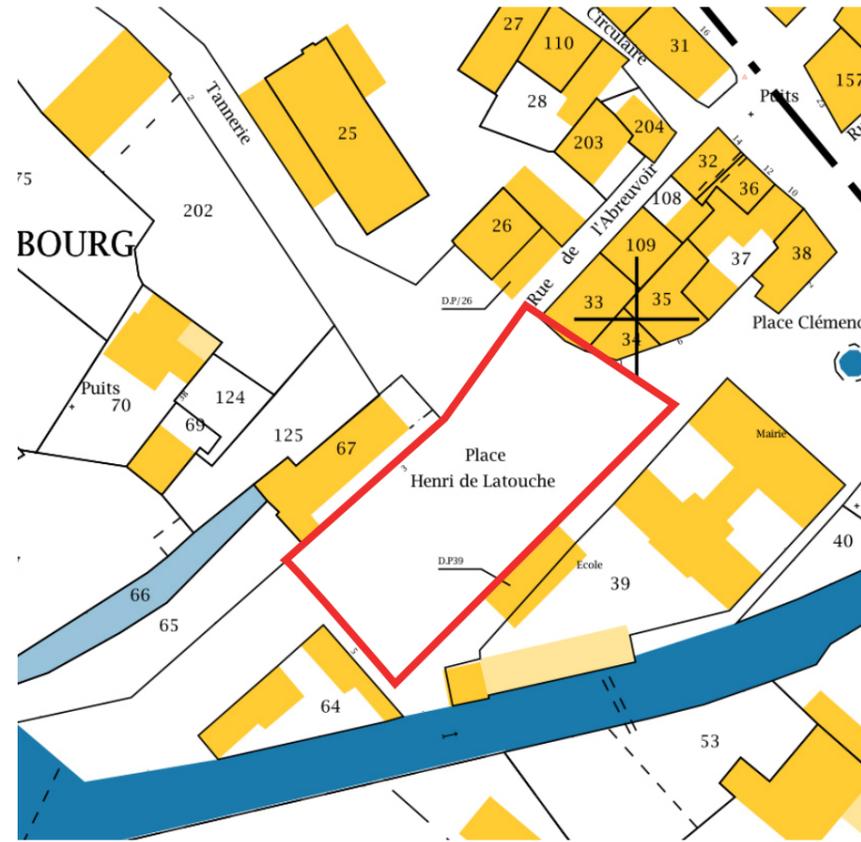


3 - Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) - L'Hôtel de Ville.

Collection M. H.



PLACE HENRI DE LATOUCHE



La place Henri de Latouche a une position à part dans l'urbanisme du centre ville.

Récente, l'analyse du plan cadastral de 1843 indique qu'à cette date, la place n'existait pas, et était composée tant de parcelle agricole ou pour le moins non bâties, que du bras de la bouzanne qui la traverse du Nord-Ouest en Sud-Est.

Elle n'est donc pas constitutive d'une volonté architecturale et urbaine, mais la résultante d'évolutions paysagères et urbaine sans objectif réel.

Elle ne semble pas avoir non plus avoir connu d'usage fixe et reconnu comme l'ont : le champs de foire, la place de la mairie ou la place du Cardinal Eudes.

Ce très vaste espace libre, situé aujourd'hui en hypercentre et à proximité de la place de la Mairie présente un potentiel fort.



LE PONT

LE CHEMIN



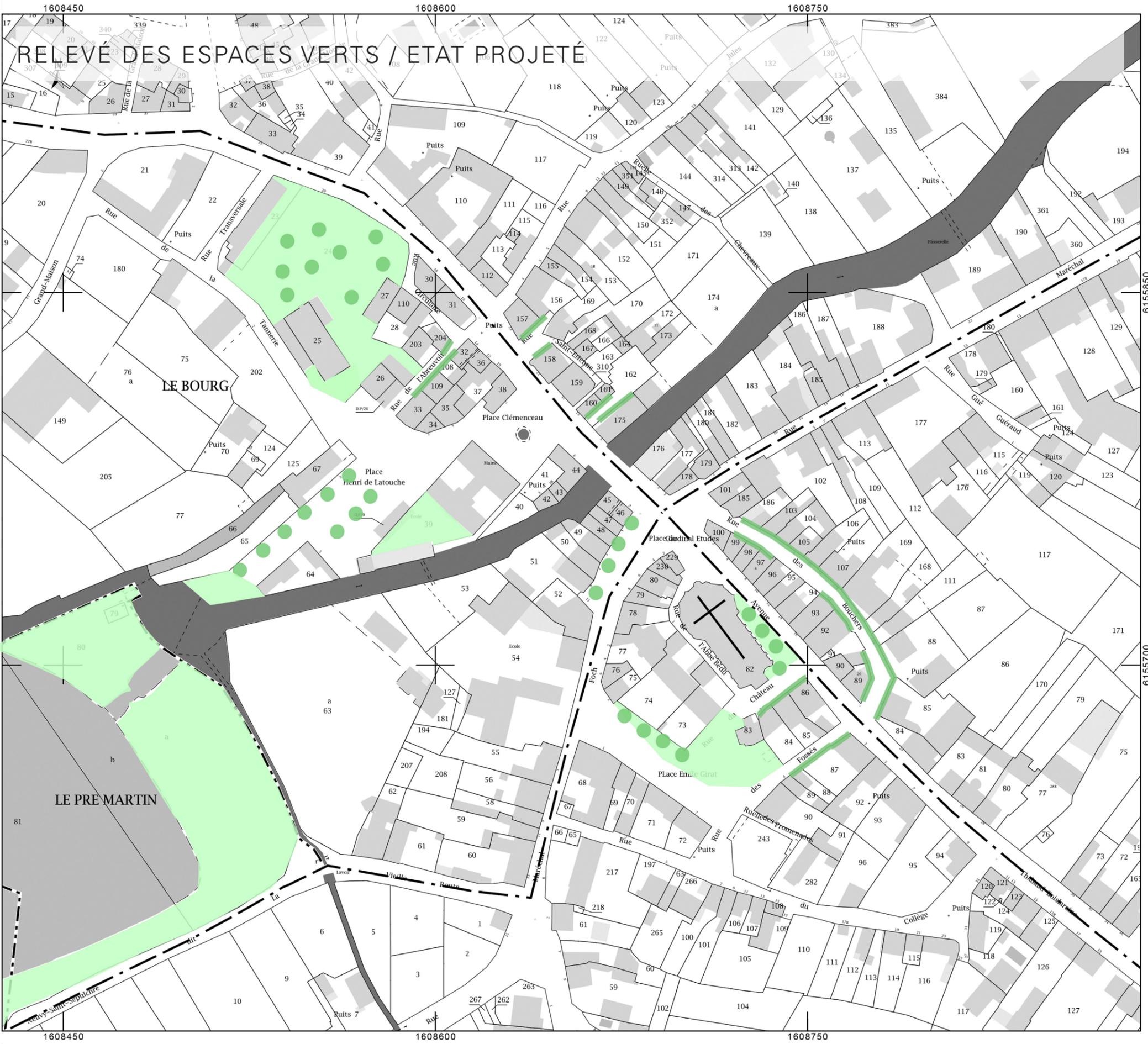
C. LA BOUZANNE

LE QUARTIER BASILIQUE / AMÉNAGEMENTS



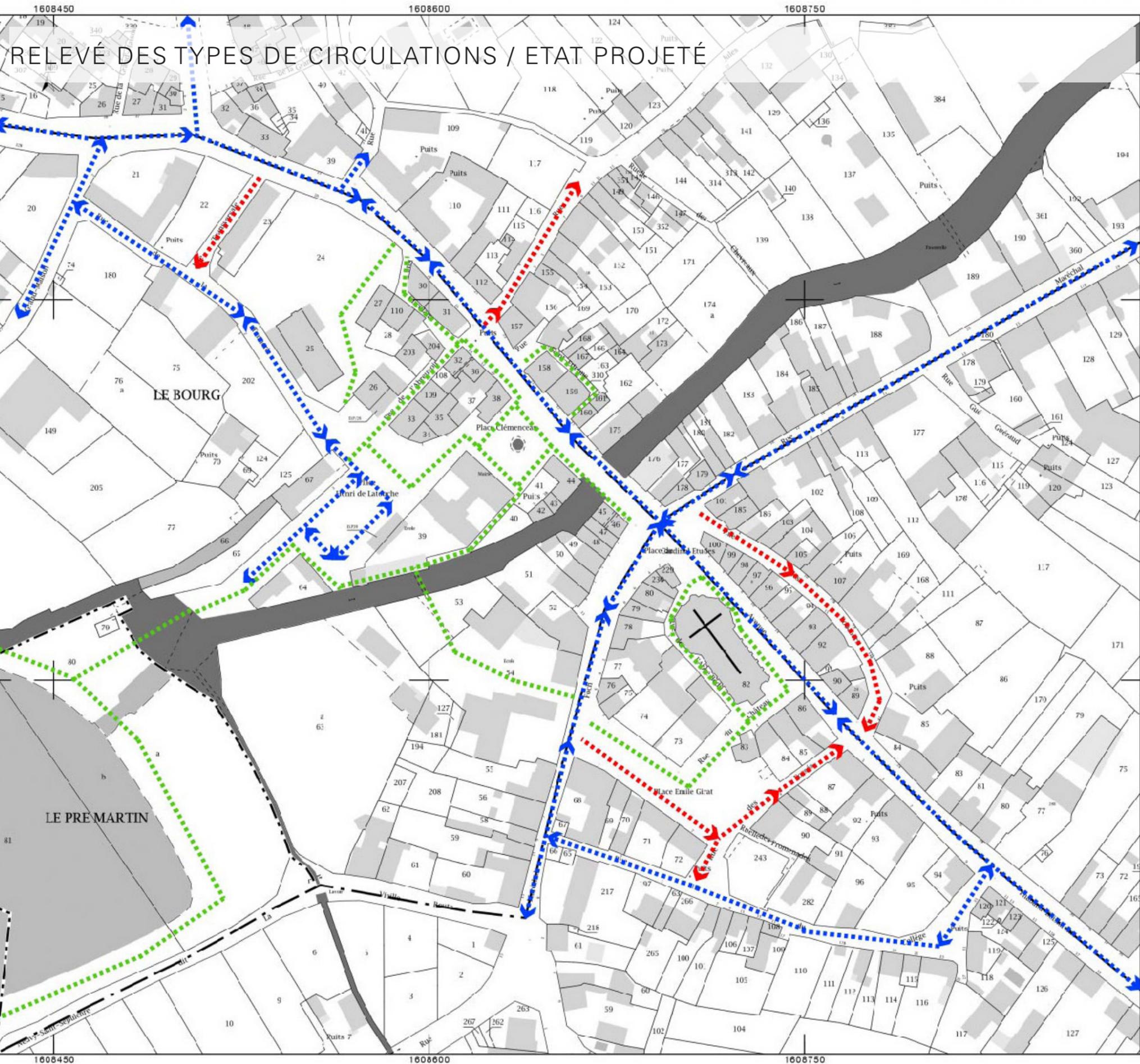
D. SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS





RELEVÉ DES ESPACES VERTS / ETAT PROJETÉ

- ESPACES VERTS
- ARBRES
- VEGETATION EN PIED DE BÂTI

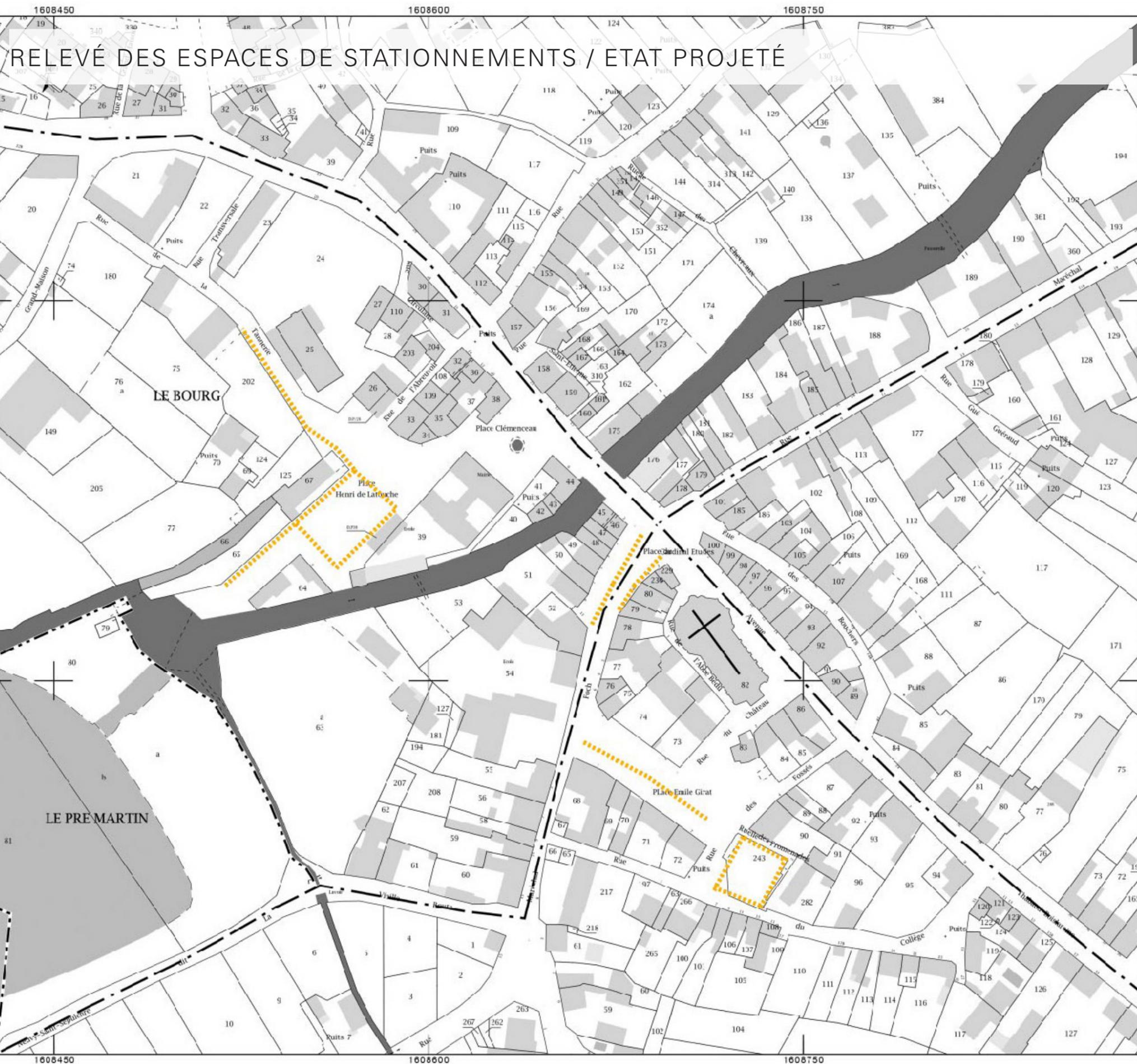


RELEVÉ DES TYPES DE CIRCULATIONS / ETAT PROJETÉ

■ ■ ■ ■ ■
VOIES PIÉTONNES

↔
VOIES DOUBLE SENS

→
VOIES SENS UNIQUE



RELEVÉ DES ESPACES DE STATIONNEMENTS / ETAT PROJETÉ

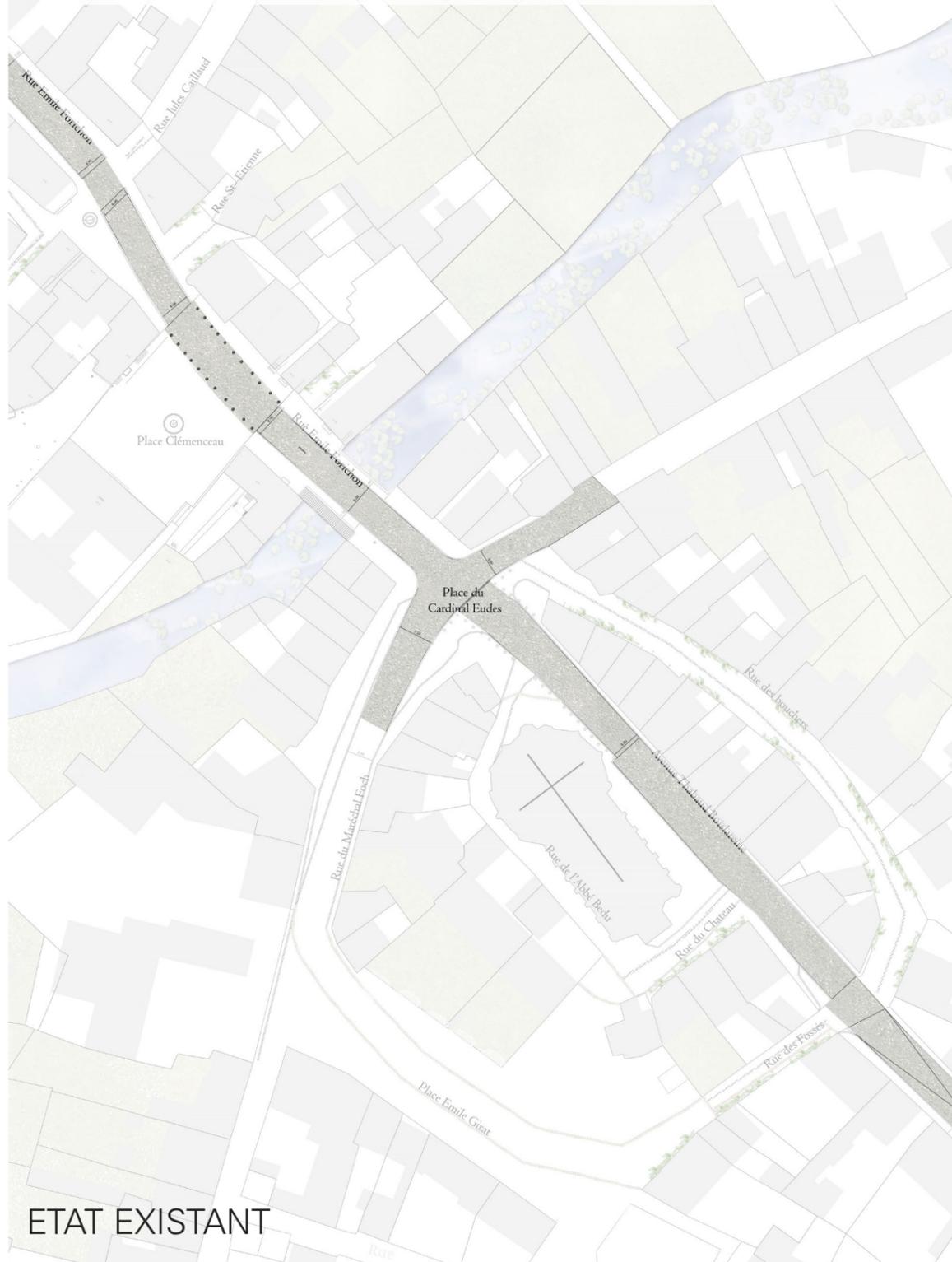


ZONES DE STATIONNEMENTS



LINÉAIRES DE STATIONNEMENTS

LA TRAVERSÉE DU BOURG / RD927



ETAT EXISTANT



ETAT PROJÉTÉ

La circulation supportée par la RD 927 est importante et la gestion de la traversée du centre bourg sensible. Aucun aménagement à ce jour ne tend à limiter la vitesse en centre-ville et le flux des poids lourds est important.

Le traitement de la RD tend à remplir deux objectifs :
-Ralentir sans entraver le Traffic,
-Redonner des espaces de qualité, accompagnant la revitalisation du centre-ville.

A l'origine chemin de terre, puis de goudron, la rue principale des villages et ses ramifications ont subi l'évolution des modes de déplacement et la circulation routière, parfois inadaptée à la vie locale, peut être facteur de nuisances et d'insécurité pour les habitants riverains.

Ces voies, comme la RD 927 ont dû répondre à de nouvelles exigences de gabarit et sont devenues des axes de transit où tous les éléments de paysage qui s'opposaient à un trafic croissant ont été rabotés, effacés, dans une logique fonctionnaliste au service de l'automobile.

Les chaussées se sont élargies au détriment des bas-côtés et des trottoirs, les virages se sont allongés et adoucis pour permettre un trafic plus fluide, des arbres, des murs, des maisons et dans le cas de Neuvy Saint Sepulchre, des pans entiers de quartiers ont été supprimés...

La présence de la voirie s'est imposée progressivement alors que les autres usages de l'espace ainsi que le paysage étaient oubliés.

Dans le cas de Neuvy, l'élargissement des voies, mais aussi un contexte prêtant à des vues dégagées et lointaines, l'absence d'obstacle et de porosité avec le tissu bâti environnant, sont des facteurs forts d'insécurité et d'accroissement de la vitesse automobile.

Des années de cette pratique ont façonné une image un peu dégradée du village et l'on constate aujourd'hui que les conditions d'une circulation trop rapide stérilisent la vie aux abords des voies.

Des outils strictement routiers de type signalisations renforcées, panneaux, Marquages, signalétiques, bordures, n'ont fait qu'ajouter confusion et surenchère à certains axes déjà très routiers.

On voit ainsi qu'il serait vain de combattre uniquement la vitesse à l'aide de ces moyens seuls, sans créer les conditions physiques et environnementales d'une circulation apaisée.

Pour retrouver une vocation de lieu de vie à ces traversées, il convient de programmer des aménagements importants qui prennent en compte les atouts du paysage local et l'accompagner d'un programme d'embellissement et de mise en valeur.

Comme on l'a noté tout au long de l'étude pour le réaménagement des divers espaces du centre-bourg, la nécessité de leur traitement et de leur mise en valeur présente le puissant avantage de traiter par la même la problématique de la RD 927.

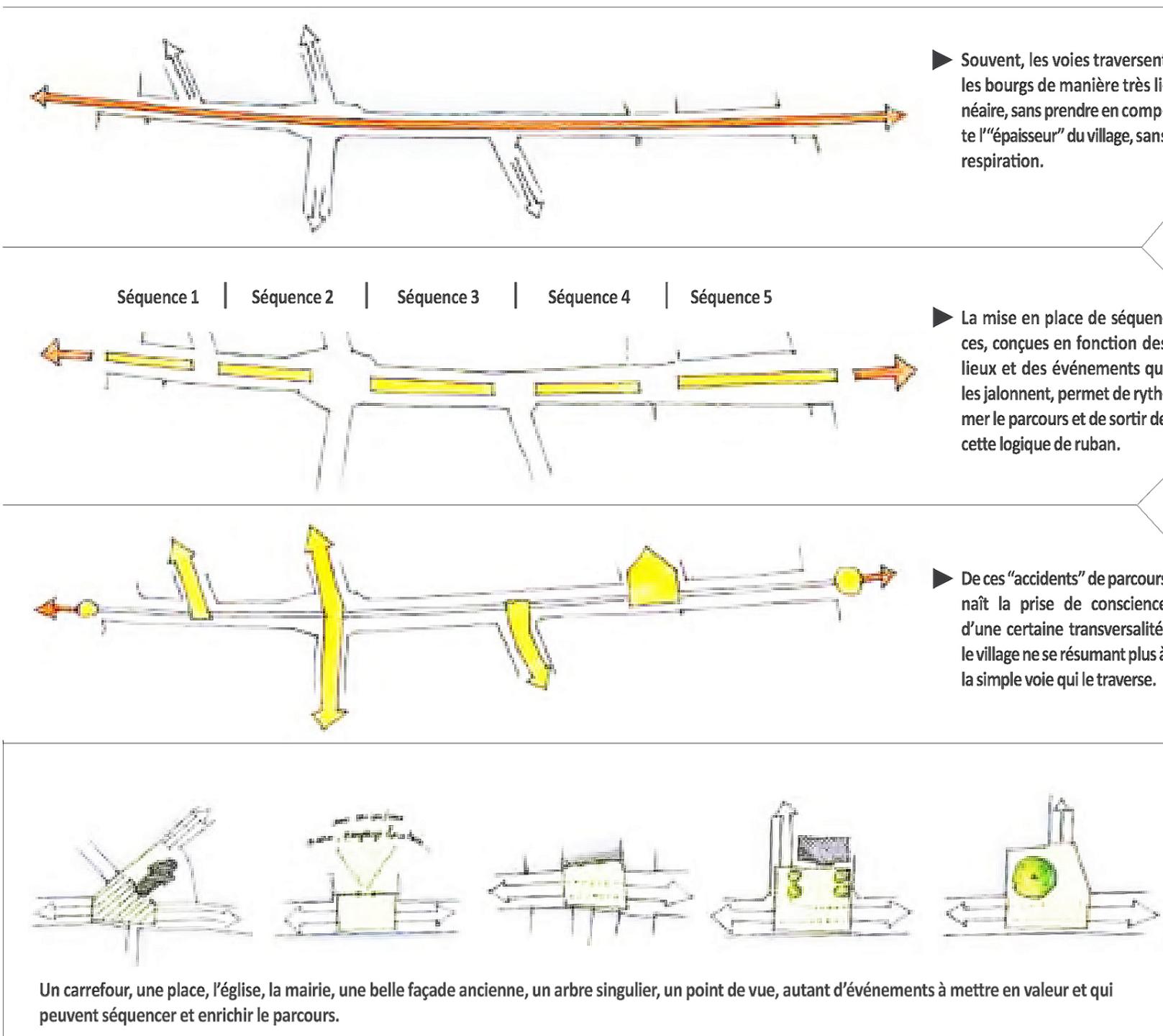
Dans un contexte plus large que celui de l'étude ici présentée, le traitement de la RD doit s'échelonner depuis l'entrée même du village, les aménagements proposés venant la compléter et la renforcer.

Ils créent une véritable succession d'évènements permettant au conducteur de séquencer et de raccourcir le champ visuel ici particulièrement étiré et lointain, renforcé par le dénivelé à gravir.

Afin de retrouver une échelle humaine et de renouer avec un espace public accueillant, il est nécessaire de gommer le vocabulaire particulièrement routier de certaines voies qui traversent le cœur de la commune.

L'interruption dans la nature du traitement de la voie au droit de la place de la mairie, du parvis de la basilique ou de la traversée de la rue des Bouchers tend à cet objectif.

Elle permet d'inverser la perception routière de l'espace et de redonner la priorité à des usages autres que la circulation automobile (piétons, vélos, commerces.)



Cette dimension est d'autant plus importante qu'à ce jour, je manque de traitement des espaces publics à Neuvy Saint Sepulchre à un impact direct et négatif sur la vie économique et commerciale.

La dynamique actuelle de redynamisation du bourg, menée depuis plusieurs années commence à porter ses fruits. Plusieurs commerces se réimplantent et il devient primordial d'accompagner leur installation en la pérennisant grâce à une offre d'espaces publics de qualité sécurisants et apaisés.

En de nombreux endroits les trottoirs ont été réduits et les piétons sont trop souvent contraints à emprunter des itinéraires étriqués et peu agréables en bordure de voie,

L'hypothèse de l'élargissement des trottoirs est à soumettre là où elle est possible. Le long de la RD 927, mais surtout place du cardinal Eudes, place de la Mairie, au début de la rue des Bouchers, favorisant la réappropriation et une meilleure utilisation des terrasses de cafés et des commerces existants et à venir.

LE LAVOIR

LA HALLE

LA PASSERELLE

LE PLAN D'EAU

LE PARC BOULADE



E. PROSPECTIVES

RÉFÉRENCES



Mixe dalles pierre + pavés



Traitement des ruelles + végétalisation en pied de bâti



Végétalisation en pied de bâti



Traitement des ruelles + végétalisation en pied de bâti

RÉFÉRENCES



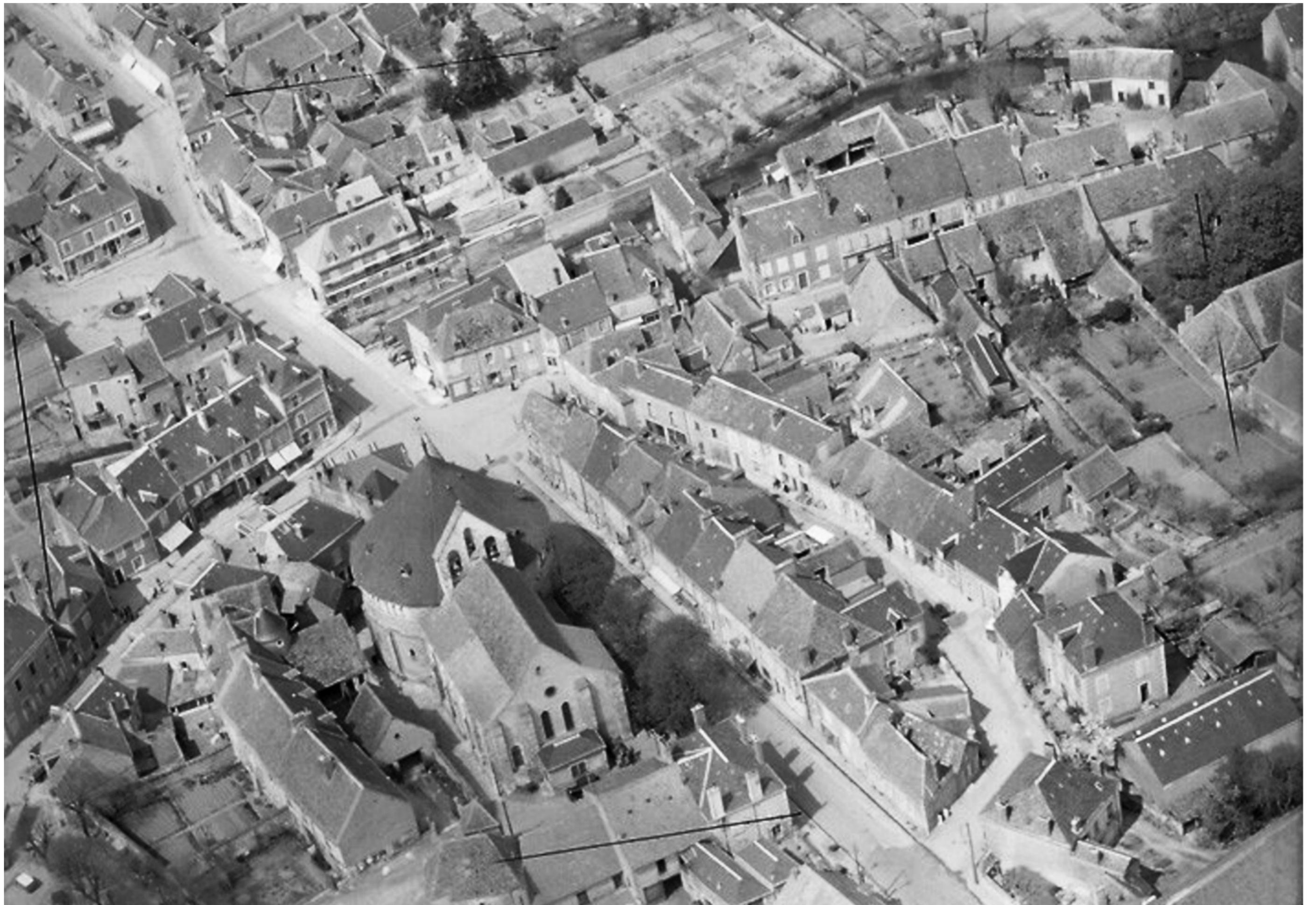
Mix dalles pierre + pavés et mise à niveau trottoirs et voirie



Doublage du tablier de pont par une passerelle piétonne ajourée

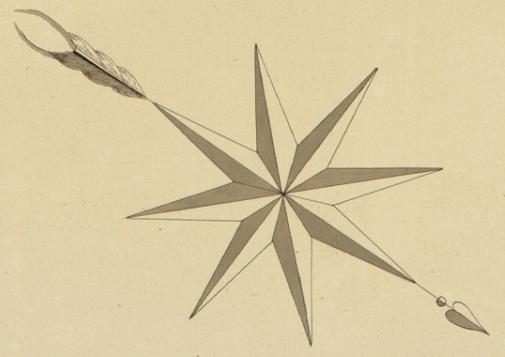
BIBLIOGRAPHIE :

- PADD provisoire du PLU de Neuvy Saint Sepulchre
- Base Mérimée, crédits photographiques
- Archives départementales de l'Indre cadastre 1832
- Archives départementales de l'Indre - Fonds Eugene Hubert Archives départementales- Crédits Photographiques
- Etude « Médiévale » - 2014
- Etude QUATRO – 2004
- Revue Archéologique du Centre de la France « Une étude de la rotonde et de la nef : La collégiale Saint-Étienne de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre) » - Cadastre 1843
- Géoportail – Carte Cassini
- Géoportail – Carte d'état-major 1820-1866
- Cadastre.gouv – Plans cadastral actuel
- CAUE 76 - la traversée de bourg - 2010
- BRYANT 1998 a et b Bryant S. - Neuvy-Saint-Sépulchre. L'église collégiale de la basilique Saint-Étienne (36 141 001 AH) (Indre). Rapport d'évaluation archéologique. D.F.S., Série médiévale. Service régional de l'archéologie du Centre, Orléans.
- BRYANT 1997 Bryant S. - Neuvy Saint-Sépulchre (Indre). La basilique (ancienne église collégiale Saint-Etienne). 36141 001 AH (Indre). Rapport d'observations et de suivi de travaux dans la rotonde (03/XI/97 - 15/XII/97). D.F.S., Série médiévale, Service régional de archéologie du Centre, Orléans.
- CAILLAUD 1866 Caillaud (abbé) - Notice historique et archéologique sur l'église de Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), Bourges : 1-17.
- CHAUMEAU 1566 Chaumeau J. - Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquité, gestes, prouesses, privileges et libertés des Berruyers. Avec particulier description du-dit pais. Le tout recueilly par Jean Chaumeau, seigneur de Lassay, avocat au Siège présidial de Bourges. Lyon, Antoine Gryphe. Réédition par le Cercle d'Histoire d' Argenton, avril 1985.
- CHENON, DESHOULIÈRES 1996 Chenon E., Deshoulières F. - Les dates de la construction de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France : 190-196, 214-229 (E. Chénon).
- HUBERT E. 1899 Hubert E. - Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre, Revue archéologique du Berry, 1899.
- MICHEL-DANSAC 1931 Michel-Dansac R. - Neuvy Saint-Sépulchre, in : Congrès archéologique de France, Bourges, t. 38 : 523-555.





*Plan N. 1.
celle n'est pas non murée
en devant par la D. de Neuilly*



211

*Particulièrement
du Bourg de Neuilly
à l'Échelle de 1 à 1250*

